

# SDM Informations

## Bulletin édité par l'association Sauvegarde des Mesnuls



### L'éditorial

*Avant 1935, notre place de l'Eglise semble bien triste, mais il y a de la place pour se garer ! La situation a bien changé depuis :*

- *la population a plus que doublé puisqu'elle est passée de 376 habitants en 1936 à 897 habitants en 2008,*
- *d'une activité rurale et locale, certains d'entre nous font jusqu'à 50 km pour aller travailler,*
- *le transport des marchandises a explosé, la part routière représentant plus de 80 % du trafic.*

*Bien sûr, des solutions existent : ferroutage, travail à domicile, e-commerce. Mais les résultats ne seront visibles que dans quelques années et ne résoudront pas tous les problèmes. Pendant ce temps, les enfants grandissent et demandent une voiture pour poursuivre leurs études ou aller travailler, les maisons se construisent pour faire face à l'augmentation de la population dans notre région (plus d'un million d'habitants supplémentaires dans les 20 prochaines années en Ile-de-France) Aussi chacun s'organise comme il peut : les parents emmènent les enfants des voisins à l'école, la mairie installe des panneaux pour améliorer la circulation. Pour prendre en compte ces évolutions, des outils sont mis à la disposition des municipalités. Certains existent déjà comme le classement en forêt de protection du massif de Rambouillet qui évite le phénomène de « mitage ». D'autres sont en cours d'élaboration comme la transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) et l'extension du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Mais leur mise en œuvre n'est pas pour tout de suite et d'ici là nous devons rester vigilants, la SDM continuant à vous tenir régulièrement informés. Bien sûr, par rapport à d'autres communes du canton, Les Mesnuls restent un havre de paix et de tranquillité, mais pour combien de temps encore ?*

**Francis Dazin**  
**Président de la SDM**

**Avril 2009**

# La vie de l'Association

## Rencontres

La SDM a rencontré Monsieur le Maire le 20 mars 2009 pour proposer des améliorations relatives à la voirie (voir article en page 4).



## Courriers

La SDM a participé à la campagne de sensibilisation organisée par l'association Sauvons Les Yvelines (SLY) contre le projet de liaison routière entre Mantes la Jolie et Saint Quentin en Yvelines (ex Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre). Un dossier a été distribué à 898 conseillers municipaux des Yvelines, dont ceux des Mesnuls. Ce dossier comprenait, entre autres, un modèle de pétition des Maires et un modèle de délibération des Communes.

Un courrier a été envoyé à Monsieur le Maire pour attirer son attention sur la construction située à la sortie des Mesnuls, sur la route de Saint Rémy l'Honoré, en face du chemin de la Buissonnerie, sous la ligne électrique à Très Haute Tension de 400 000 volts.

La préfecture a été relancée sur le déclassement des Routes à Grande Circulation du département, dont la RD 191 (voir l'article sur les infrastructures routières dans le bulletin de la SDM d'avril 2008)

Un courrier a été distribué aux habitants du haut de la rue Neuve et de la rue des Essarts pour les informer de la présentation du projet d'extension des Tout Petits (voir article en page 4)

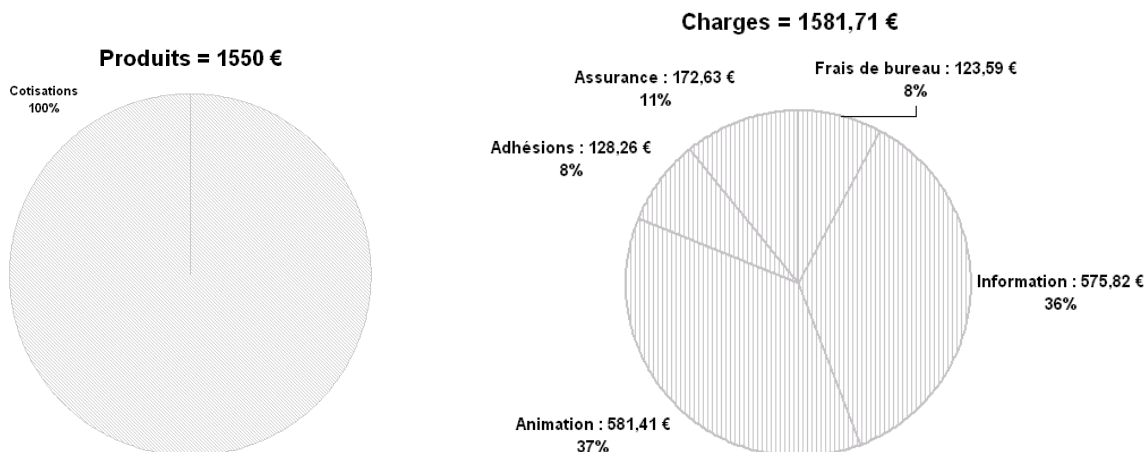
## Promenade-découverte

L'association JADE (Jonction des Associations de Défense de l'Environnement) et les associations locales de défense de l'environnement organisent le dimanche 14 juin 2009, en collaboration avec l'APSAD (Association pour la Promotion du Site Archéologique de Diodurum), une promenade-découverte convergeant vers le site gallo-romain de Diodurum « Cité des Dieux ». Sur le site, à la ferme d'Ithe dite « la ferme brûlée » : apéritif d'accueil offert par JADE, pause pique-nique sorti de votre sac, présentation historique et archéologique des lieux, cités dans « Les itinéraires d'Antonin » (empereur romain de 138 à 161 après J.-C.), par les membres de l'APSAD et Monsieur Olivier Blin, archéologue en chef en charge du site. Les détails de l'organisation seront communiqués dans une note d'information.



## Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SDM s'est tenue le 21 mars 2009 à la Maison du Jardinier. Cette réunion a été l'occasion de faire le point sur les projets et les actions en cours. Les résultats financiers de l'année 2008 sont présentés ci-dessous :



Les principales charges sont les suivantes :

- Animation : ce poste prend en compte le buffet-cocktail organisé pour les 30 ans de la SDM
- Information : il s'agit essentiellement des 2 bulletins de l'association distribués à l'ensemble des Mesnulois

Au vu du résultat de l'exercice 2008, le Conseil d'Administration de la SDM a décidé de ne pas solliciter auprès de la Mairie de subvention au titre de l'année 2009.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 17 avril 2009 afin de constituer le bureau :

|             |                                                     |                   |                    |
|-------------|-----------------------------------------------------|-------------------|--------------------|
| Président   | <b>Francis Dazin</b>                                | Vice-Président    | Roger-Daniel Henry |
| Trésorier   | <b>Claude Prouillet</b>                             | Trésorier-Adjoint | Pierre Barroin     |
| Secrétaire  | <b>Tahar Sihhadi</b>                                |                   |                    |
| Conseillers | Yolande Jaume, Michel Tayals, Jean-François Moreaux |                   |                    |

Pour contacter la SDM : boîte aux lettres des Associations près de la Mairie ou [www.sdm-lesmesnuls.com](http://www.sdm-lesmesnuls.com)

# Notre Patrimoine

## La Villa Gallo-Romaine de La Millière

### La découverte

La villa gallo-romaine de La Millière, située sur la commune des Mesnuls, à l'orée de la forêt de Rambouillet, n'était pas une exploitation agricole ni même une habitation permanente mais semblait-il une résidence secondaire, voire un pavillon de chasse.

Ces ruines, adossées aux pentes fermant la vallée de la Guyonne à la limite de la prairie et de la forêt, ont été découvertes en 1964 par Monsieur François Zuber, au cours d'une recherche de voies romaines et grâce à l'observation d'anomalies végétales. En effet, le buis et la mercuriale vivace y poussaient en abondance sur une aire rectangulaire parfaitement délimitée où ces plantes étrangères au massif de Rambouillet montraient par leur présence qu'elles trouvaient à cet endroit précis le calcium indispensable à leur métabolisme particulier, calcium qui ne pouvait leur être fourni que par la chaux de maçonneries enfouies.



**Mercuriale vivace**

### Le bâtiment

C'est un rectangle de 30 m sur 15 m (soit une superficie de 450 m<sup>2</sup>) à grand axe orienté est-ouest. Il est divisé en quatre parties :

1. une galerie occupe toute la longueur de la façade nord et domine la prairie d'une hauteur de 3 à 4 m,
2. au centre, une salle de 6,45 m sur 9,45 m avec une très large ouverture sur la galerie,
3. à l'est, un ensemble de 10 m sur 9,45 m formé de deux pièces,
4. à l'ouest, un autre ensemble de quatre pièces ayant une unique ouverture sur la galerie et formant un appartement de 11 m sur 9,45 m ; l'une de ces pièces comporte un « hypocauste », c'est-à-dire un système de chauffage par le sol



**Maquette de la villa**

Le matériel recueilli a permis de dater l'édifice du début du II<sup>e</sup> siècle après J.-C. et sa destruction de la fin de ce même siècle.



**Fresque de l'été**

### Les enduits peints

Tous les murs intérieurs ont été revêtus d'enduit peint ainsi que la façade sur la galerie. Sur le mur sud, subsistaient des éléments de fresques encore en place, où, au-dessus d'une plinthe mauve, apparaissait, sur un fond noir, la partie inférieure d'une suite d'animaux : deux gros oiseaux, probablement des rapaces, et les pattes de deux mammifères bondissants. Les fragments d'enduit retrouvés dans les éboulis des murs ont permis d'augmenter ce défilé d'un grand cerf, et d'éléments d'une biche et d'un chevreuil. Ces animaux passaient entre des végétaux verts en touffes.

### L'hypocauste

L'hypocauste, système de chauffage par le sol, fait 2,60 m sur 2,68 m. Sa fosse, profonde de 43 cm, comportait 25 pilettes disposées en cinq rangées. Une ouverture dans le mur ouest permettait l'entrée de la chaleur. La fumée était évacuée par une cheminée située dans l'angle sud-est de la fosse. Un dais de torchis formait une voûte d'arêtes richement décorée. Des éléments de quatre visages humains ont été trouvés dans la fosse. L'un, en très bon état, est accompagné d'épis de blé (la fresque dite de l'été exposée au Musée des Antiquités Nationales à Saint Germain en Laye), un autre de fleurs, le troisième d'oiseaux. Ce sont, de toute évidence, des Saisons, motif fréquent en mosaïques mais encore inconnu sur fresques en Gaule.

### Conclusion

La villa gallo-romaine de la Millière est exceptionnelle pour plusieurs raisons. Par ses dimensions, sa situation, ses aménagements, elle ne semble pas être une exploitation agricole et c'est pourquoi on la qualifie de résidence secondaire. La partie la plus passionnante de cette villa est la pièce à hypocauste couverte d'une voûte d'arêtes. La voûte d'arêtes de la Millière est la seule à but uniquement esthétique. Sa décoration, l'allégorie des saisons, bien dans l'esprit naturaliste de l'ensemble est également unique en Gaule. Cet ensemble constitue donc un important jalon dans l'histoire de l'art architectural et décoratif de l'époque gallo-romaine. La municipalité de Rambouillet a le projet de montrer les fresques et les vestiges de la villa au grand public dans l'enceinte de la Bergerie nationale, qui doit devenir une cité du développement durable.

**Source : Les Yvelines de la préhistoire au moyen-âge – F. Zuber**



# Notre Environnement

## Propositions d'améliorations de la voirie



Stationnement : supprimer les panneaux de stationnement place de l'Eglise suite à l'installation de barrières de sécurité

Vitesse : étendre la limitation de vitesse à 30 km/h sur tout le territoire de la commune afin de supprimer les panneaux intermédiaires



Eclairage : équiper les lampadaires d'ampoules basse consommation

Revêtement : respecter la couleur d'origine lors des travaux

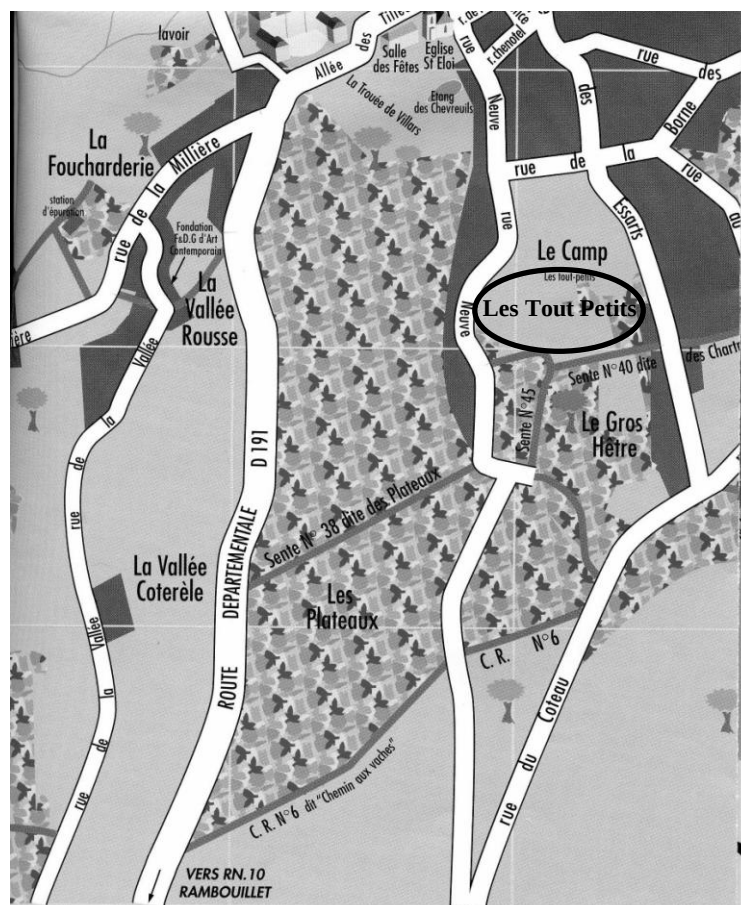


## Le projet d'extension des Tout Petits

Le projet de création d'une Maison d'Accueil Spécialisé (MAS) dans le domaine des Tout Petits, entre la rue Neuve et la rue des Essarts, a été présenté aux riverains et habitants des Mesnuls le vendredi 27 mars 2009 à 18h30 à la salle du conseil de la mairie par le président de l'association, le directeur du centre et l'architecte, en présence du Maire et d'élus.

Aujourd'hui, le centre accueille 25 enfants présentant un handicap mental. Le projet consiste à accueillir 46 adultes polyhandicapés. Pour s'en occuper, une centaine de salariés seraient nécessaires : personnel administratif et de service, médecins généralistes, psychiatres, pédiatres, infirmières, kinésithérapeutes, psychologues, psychomotricien et éducateurs. Un parking de 58 places serait créé, portant ainsi le nombre total de places de parking à 80. Le projet a déjà été amélioré par rapport à une version antérieure : bâtiments en rez-de-chaussée (pas d'étages), toitures à faible pente, mais il ne prend pas en compte les recommandations de la Haute Qualité Environnementale (voir l'article sur la QHE dans le bulletin de la SDM d'octobre 2007). Un 2<sup>e</sup> accès au domaine serait réalisé rue Neuve au niveau de la Sente N° 40 dite des Chartreux pour inciter les employés et les visiteurs à passer par le haut de la rue Neuve, en provenance de la rue du Coteau et de la Route Départementale D191.

De nombreux participants ont fait part de leur inquiétude face à l'augmentation du trafic dans la rue Neuve. Un aménagement du Chemin Rural N° 6 dit « Chemin aux vaches », entre la Route Départementale D191 et la rue Neuve, a été envisagé pour éviter la traversée de la Grange du Bois.



Face à l'inquiétude manifestée par des Mesnulois, le Conseil Municipal du 27 mars 2009 a décidé de demander une étude d'impact pour évaluer précisément la faisabilité d'un tel projet et ses conséquences sur l'environnement en matière de circulation.